



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième Session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Plan de travail et budget 2017 du Secrétariat de la CIPV

Point 15.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

Note importante

Après avoir examiné l'intégralité du présent document à sa réunion de décembre 2016, le Bureau de la CMP:

1. *a approuvé le plan de travail du Secrétariat de la CIPV et le budget du fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pour 2017 (appendice 1);*
2. *a pris note du budget au titre du Programme ordinaire pour le Secrétariat de la CIPV pour 2017 (appendice 1).*

I. Introduction

1. En 2014, la recommandation n° 1 de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV indiquait ce qui suit: «**Il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le Secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires...**»

2. En avril 2016, la CMP, à sa onzième session, a adopté et noté le plan de travail et budget de la CIPV pour 2016. Il s'agit du premier plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV élaboré conformément à l'évaluation relative au renforcement et du premier budget qui présente de nombreux

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

ajouts et améliorations. La pratique a démontré que la planification plus rigoureuse et plus transparente du plan de travail et budget pour 2016 a permis au Secrétariat de suivre de plus près l'état d'avancement des activités tout en veillant à maîtriser les dépenses.

3. En juin 2016, le Bureau de la CMP et le Comité financier ont débattu en profondeur de la voie à suivre pour l'élaboration du plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017. Ils ont tous deux proposé certaines améliorations concernant sa présentation. La première consiste à diviser le pilier «gouvernance et gestion» en deux parties: «gouvernance et stratégie» d'une part et «coordination et appui» d'autre part, pour que la répartition des travaux soit plus claire. La deuxième consiste à ajouter tous les projets administrés par le Secrétariat de la CIPV au plan de travail et budget principal ainsi que les contributions en nature que les parties contractantes fournissent au Secrétariat.

4. À l'issue des débats tenus en juin 2016, le Secrétariat de la CIPV a lancé un processus détaillé pour élaborer un plan de travail et budget pour 2017 qui soit encore plus transparent et complet et qui tient compte des recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat et des contributions du Bureau et du Comité financier. Sous la direction du Secrétaire de la CIPV, un groupe de travail chargé du plan de travail et budget annuel et rattaché au Secrétariat a élaboré le présent projet pour 2017, qui a été soumis au Bureau de la CMP et au Comité financier pour examen et approbation à leur réunion d'octobre 2016.

5. Lors de cette réunion, le Bureau et le Comité financier ont examiné en détail le plan de travail et budget pour 2017, et proposé qu'une brève description de chaque projet soit ajoutée à l'appendice 3 au document principal, que les budgets prévus pour chaque activité soient ajoutés et que l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) soit davantage mise en évidence (point 1.2.8 de la partie «coordination et appui» du pilier «gouvernance et gestion»).

II. Principaux produits et réalisations attendus

6. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017 tient pleinement compte des recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat ainsi que des suggestions du Bureau et du Comité financier, et de toutes les activités principales du Secrétariat, qui comprennent les trois principaux piliers présentés à l'appendice 1).

A. Gouvernance et gestion

7. *Gouvernance:* La principale réalisation attendue en 2017 au titre de la gouvernance est l'exécution des activités nécessaires en vue de la douzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui se tiendra en République de Corée, et des réunions du Bureau et du Comité financier. Les principaux produits attendus comprennent: la présentation et la traduction de quatre projets de NIMP pour la treizième session de la CMP; l'organisation de deux réunions du Comité des normes (CN) et d'une réunion du CN-7, le traitement et la publication des produits de ces réunions ainsi que le traitement des décisions électroniques du CN. L'organisation des réunions du Comité chargé du renforcement des capacités, de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends et du Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière de communication d'informations compte parmi les autres produits importants attendus au titre de ce pilier (appendice 1).

8. *Stratégie:* L'examen stratégique des thèmes de la CIPV est également inscrit dans le plan de travail à travers l'organisation et la facilitation de la réunion du Groupe de la planification stratégique. Le Secrétariat de la CIPV se positionne également sur le plan stratégique en planifiant ses activités pour la période 2020-2030. En plus de fournir les installations pour les réunions, le Secrétariat de la CIPV organisera le voyage des participants issus des pays les moins avancés et des pays en développement.

9. *Coordination et appui:* Le Secrétariat de la CIPV devrait consacrer davantage d'efforts à la communication et au plaidoyer, notamment dans le cadre des activités suivantes: élaboration et mise en œuvre d'un nouveau plan de communication; organisation d'ateliers de la CIPV sur les obligations des pays en matière de communication d'informations; activités de sensibilisation; mise en œuvre et gestion

d'un nouveau système de mise en ligne des observations; migration du site ippc.int et intégration du site dans fao.org; mise en place d'un nouveau système d'inscription en ligne et d'une plateforme SharePoint; mises à jour éventuelles du site phytosanitary.info et de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP); organisation de séminaires et production de documents de plaidoyer nouveaux ou révisés, amélioration de l'exécution des obligations en matière de communication d'informations grâce à une participation accrue des Parties contractantes, et mise en place d'un système de conseils de qualité dans ce domaine. Le Secrétariat de la CIPV renforcera son réseau en organisant sept ateliers régionaux auxquels participeront la plupart des ONPV, ainsi que des consultations techniques des ORPV, auxquelles celles-ci participeront toutes. Des ressources ont aussi été reçues aux fins de la promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) et des ressources ont été allouées à la mobilisation de fonds. Par ailleurs, le troisième cycle de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15 devrait démarrer (appendice 1).

Gestion interne: Le Secrétariat de la CIPV s'efforcera dans une certaine mesure d'améliorer la gestion interne, la formation du personnel, le renforcement de l'esprit d'équipe et la maintenance (appendice 1).

B. Établissement de normes

10. Les principaux résultats attendus des travaux d'établissement de normes en 2017 sont les suivants (appendice 1):

- 1) *Définition et hiérarchisation des thèmes:* Organiser un appel à communication de traitements phytosanitaires et traiter les propositions; mettre à jour des listes de thèmes en six langues deux fois par an; et actualiser et mettre à disposition d'autres documents et outils, selon les besoins, tels que la procédure manuelle d'établissement des normes, le manuel de rédaction, etc.
- 2) *Rédaction et contribution d'experts:* Fournir un appui à un groupe de travail d'experts (pour la révision de la NIMP 8 (priorité 1)); aider des groupes techniques à organiser quatre réunions physiques (peut-être trois, selon la décision de la CMP à sa douzième session); et réaliser des travaux intersessions.
- 3) *Consultation:* Organiser des consultations en s'appuyant sur le système de mise en ligne des observations sur les projets de spécifications et les projets de normes afin de recueillir tous les points de vue.
- 4) *Adoption:* Assurer la publication des spécifications et des normes dans les différentes langues; organiser les processus du groupe d'examen linguistique dans quatre langues pour les NIMP adoptées; gérer les sept accords de copublication conformément à la procédure; et éliminer les versions des normes récemment adoptées pour les autres langues.

C. Facilitation de la mise en œuvre

11. Les principaux résultats attendus des travaux de facilitation de la mise en œuvre en 2017 sont les suivants (appendice 1):

- 1) *Renforcement des capacités:* Produire des manuels techniques, des directives et des formations en ligne; organiser et diriger des sessions parallèles, des ateliers et des formations; réaliser des ateliers internes à la CMP et dans le cadre des projets de la CIPV; formuler et mettre en œuvre des projets sur le renforcement des capacités; et exécuter le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance.
- 2) *Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS):* Proposer des recommandations de la CIPV; réaliser des évaluations et formuler des observations sur les études théoriques et les ressources techniques; et exécuter le programme de suivi et d'évaluation.
- 3) *Prévention et règlement des différends:* Élaborer un module de formation en ligne sur la prévention et le règlement des différends; promouvoir la liaison et la formation dans le pays; et

réaliser un module de formation en ligne au Système de prévention et de règlement des différends dans les six langues de la FAO.

4) *Outils et technologies*: Dispenser une formation de formateurs pour l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (outil ECP); encourager l'application de l'ECP dans les pays; mettre au point le module environnemental de l'ECP, établir des indicateurs de mise en œuvre de la CIPV et élaborer l'outil cadre de suivi et d'évaluation; exécuter le projet pilote sur ePhyto.

III. Résultats attendues

12. *Résultante globale*: L'exécution du plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017 devrait contribuer à la réalisation de la mission de la CIPV et aux efforts consentis dans le monde s'agissant de la sécurité alimentaire, de la facilitation des échanges, de la protection de l'environnement et du changement climatique, avec trois grands produits attendus:

13. *Résultante en matière de gestion et de gouvernance*: Cette activité essentielle aidera les Parties contractantes à participer aux processus de la CIPV, à apporter leurs contributions et à recevoir des observations et de l'aide de la part du Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV, qui à la fois offre un espace de discussion ouvert sur les questions liées à la santé des végétaux et une structure pour l'établissement de normes et la mise en œuvre de la Convention, devrait permettre la facilitation en douceur des processus de la CIPV, de manière que les Parties contractantes progressent dans le domaine de la santé des végétaux.

14. *Résultante en matière d'établissement de normes*: Cette activité essentielle consiste à élaborer des normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif répondant aux besoins des Parties contractantes. La CIPV est la seule organisation chargée de l'établissement des normes phytosanitaires reconnue par l'Organisation mondiale du commerce, et les normes de la CIPV fournissent un cadre harmonisé qui contribue à une agriculture et une sécurité alimentaire durables, à la protection de l'environnement et à la facilitation du commerce.

15. *Résultante en matière de facilitation de la mise en œuvre*: Cette activité essentielle devrait accroître la capacité des Parties contractantes et des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) à faire face aux problèmes relatifs à la santé des végétaux en connaissance de cause, efficacement et de façon inclusive.

IV. Allocations budgétaires

16. Le projet de budget pour 2017 prévoit une répartition équilibrée des ressources entre les trois piliers, afin de poursuivre le travail d'établissement de normes, de renforcer le travail de facilitation de la mise en œuvre et de mettre en avant le travail d'intégration et d'appui.

17. *Budget ordinaire de la FAO*: Les crédits destinés au Secrétariat de la CIPV pour 2017 s'élèvent à 2,95 millions d'USD, et le financement du plan de travail et budget du Secrétariat pour 2017 n'entraîne aucun déficit pour le Programme ordinaire (appendice 1). Les crédits prévus au budget ordinaire sont alloués à chacune des trois principales activités du Secrétariat – gouvernance et gestion, établissement des normes et facilitation de la mise en œuvre – à raison de 33 pour cent environ (1 million d'USD) chacune. Pour 2017, le total des dépenses de personnel représente 69 pour cent (2,05 millions d'USD) des ouvertures de crédits et les dépenses de fonctionnement sont estimées à 31 pour cent (0,9 million d'USD) (appendice 2).

18. *Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV*: Il est proposé pour 2017 un budget de 1,085 million d'USD (déficit budgétaire de 55 pour cent) qui tient compte d'un report de 2016 à 2017 d'approximativement 0,7 million d'USD et de contributions attendues de 0,4 million d'USD (appendice 1). La plupart des ressources provenant du Fonds fiduciaire multidonateurs (55 pour cent, soit 593 000 USD) sont allouées à la gouvernance et à la gestion, tandis que l'établissement de normes et la facilitation de la mise en œuvre reçoivent respectivement 12 pour cent (127 000 USD) et 33 pour cent (365 000 USD) du total. (Il est à noter que certaines activités d'établissement de normes font partie

intégrante du volet «gouvernance et gestion».) Les dépenses de personnel représentent au total 47 pour cent (508 000 USD) du budget, et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 53 pour cent (577 000 USD) (appendice 2).

19. *Projets de la CIPV*: Le budget, d'un montant de 1,7 million d'USD, sera administré par le Secrétariat de la CIPV. Chaque projet est assorti de son propre plan de travail et budget. On trouvera à l'appendice 3 une brève description de chaque projet avec indication du budget total, de l'allocation pour 2017, des principaux donateurs et de la durée du projet.

20. *Contributions en nature*: Les contributions en nature attendues s'élèvent à 0,62 million d'USD. Il s'agit de contributions non monétaires qui sont fournies au Secrétariat par les Parties contractantes mais qui sont traduites en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (appendice 2).

V. Conclusion et recommandations

21. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017 propose les allocations et activités ciblées dont le Secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les Parties contractantes de la CIPV compte tenu des ressources financières et humaines attendues. Le Secrétariat doit faire face à la fois à des demandes de services croissantes et à une pression croissante sur les budgets. On envisage donc de réorganiser le Secrétariat en procédant à des regroupements, afin que celui-ci puisse fonctionner efficacement et de façon optimale dans la limite des ressources disponibles.

22. En raison d'une augmentation des demandes de services, le Secrétariat de la CIPV est confronté à des contraintes de ressources qui ne lui permettent pas d'assurer sa durabilité financière. Le Bureau de la CMP, le Comité financier et le Groupe de la planification stratégique s'efforcent de trouver un mécanisme aussi adapté que possible qui permettrait au Secrétariat de la CIPV de fonctionner sans avoir à lutter constamment pour obtenir des ressources.

23. Le budget proposé vise à une représentation réaliste du plan de travail pour 2017, et chaque rubrique budgétaire vise à améliorer encore les produits et services que le Secrétariat de la CIPV fournit aux Parties contractantes. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017 devrait permettre d'avancer dans la réalisation de la mission de la CIPV et favoriser l'excellence organisationnelle en vue de la concrétisation de la vision d'une CIPV unie dans l'action.

24. La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le Plan de travail du Secrétariat et le budget du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pour 2017;
- 2) *prendre note* des crédits ouverts pour 2017 au budget ordinaire au titre du Secrétariat de la CIPV.

Appendice 1: Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017

(en milliers d'USD)

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Réalizations attendues (Produits et résultats)	Source de financement (en milliers d'USD)									Total (en milliers d'USD)
		Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multi-donateurs de la CIPV - MTF/GLO/122/MUL	Projet CIPV/Chine - FAO	MTF/GLO/688/STF	MTF/GLO/527/STF - Formation de facilitateurs à l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)	GCP/GLO/391/EC - Soutien de l'UE à l'IRSS	GCP/GLO/551/SWI - Soutien de la Suisse à l'IRSS	GCP/GLO/725/EC - Nouveau projet avec l'UE	Ressources en nature exprimées en valeurs monétaires	
Activités de base											
1: GOUVERNANCE ET GESTION											
1.2. ACTIONS DE COORDINATION ET D'APPUI											
DÉPENSES DE PERSONNEL		-	254	-	-	-	-	-	-	-	254
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES CONSULTANTS)		186	269	150	-	-	-	-	94	6	705
1.2.1 Obligations nationales en matière de communication d'informations											-
Renforcer les capacités de respecter les obligations nationales en matière de communication d'informations dans les Parties contractantes	Augmenter la capacité des Parties contractantes à respecter leurs obligations nationales en matière de communication d'informations en organisant jusqu'à 2 ateliers régionaux de la CIPV par an sur ce thème.	-	-	60	-	-	-	-	-	-	60
Mettre un point final au module de formation électronique aux obligations des pays en matière de communication d'informations pour la CIPV	Enrichir le module de formation électronique aux obligations des pays en matière de communication d'informations, élaboré en 2017, en ajoutant les derniers composants et en le traduisant dans les 6 langues de la FAO	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Améliorer le respect des obligations des pays en matière de communication d'informations et mieux faire connaître ce thème; gérer la base de données des points de contact officiels	Aider les Parties contractantes à respecter leurs obligations en matière de communication en utilisant le PPI, grâce notamment au système de qualité prévu, à une plus grande participation des Parties contractantes, à la publication de la liste des organismes nuisibles réglementés, à une action d'urgence et au manuel sur les obligations en matière de communication et aux dépliants éducatifs dans toutes les langues de la FAO	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Préparer des supports de formation à l'information scientifique et technique (manuels et documents d'orientation)	Fournir du matériel de formation relatifs aux activités générales de la CIPV, aux obligations nationales en matière de communication d'informations, au PPI et à la prévention des différends; ateliers de formation sur les obligations nationales en matière de communication d'informations	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
1.2.2 Gestion de l'information											-
Améliorer les systèmes d'information de la CIPV	Toutes les pages publiques actuellement sur le site ippc.int sont migrées et intégrées dans le site fao.org.	25	-	-	-	-	-	-	-	-	25
	Développer un nouveau Système d'inscription en ligne (ORS) et une nouvelle plateforme SharePoint pour le Secrétariat; améliorer le nouveau Système de mise en ligne des observations; mettre à jour les supports de formation et externaliser le site web phytosanitary.info en raison de la nature des informations	11	49	-	-	-	-	-	10	6	76

Appendice 1: Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017

(en milliers d'USD)

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Réalizations attendues (Produits et résultats)	Source de financement (en milliers d'USD)									Total (en milliers d'USD)	
		Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multi-donateurs de la CIPV - MTF/GLO/122/MUL	Projet CIPV/Chine - FAO	MTF/GLO/688/STF	MTF/GLO/527/STF - Formation de facilitateurs à l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)	GCP/GLO/391/EC - Soutien de l'UE à l'IRSS	GCP/GLO/551/SWI - Soutien de la Suisse à l'IRSS	GCP/GLO/725/EC - Nouveau projet avec l'UE	Ressources en nature exprimées en valeurs monétaires		
Activités de base												
1.2.3 Communication et plaidoyer												-
Planification, coordination et mise en œuvre des activités de sensibilisation à la CIPV	Le plan de travail pour 2017 du Secrétariat de la CIPV en matière de communication d'informations est élaboré, la mise en œuvre est supervisée et le projet de plan pour 2018 est préparé	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
	Les flux d'actualités et les communications des médias sociaux de la FAO et de la CIPV sont actualisés, les services et les chaînes d'information de la FAO sont utilisés de façon plus intensive, cinq documents de promotion sont révisés ou produits, une nouvelle fiche d'information et le rapport annuel 2016 sont produits, imprimés ou publiés en ligne avec le code ISBN, et trois séminaires CIPV sont organisés par an	25	70	-	-	-	-	-	-	-	-	95
1.2.4 Collaboration internationale												-
Coordination et intégration du programme de partenariats et de liaison	Travailler avec le personnel du Secrétariat pour conclure un nouveau partenariat avec CAB International et l'Organisation mondiale des douanes et pour renouveler le partenariat avec la Convention sur la diversité biologique; fournir un appui aux activités de liaison des autres membres du Secrétariat; et organiser les voyages de 5 à 8 missions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Organisation de sessions parallèles, d'ateliers et de formations	Matériels pour la CIPV: CDB, SPS, OMC, STDF, ORPV, ONPV, organes régionaux de la FAO, unités de la FAO (EST, AGP, EMPRES, AGDF, etc.)	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
1.2.5 Réseau de la CIPV												-
Ateliers régionaux	Voyage organisé correctement et dans les temps	-	-	80	-	-	-	-	-	84	-	164
Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux	Voyage organisé correctement et dans les temps	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
1.2.6 Mobilisation de ressources												-
Voyage du personnel du Secrétariat	Voyage organisé correctement et dans les temps	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
1.2.7 Gestion interne												-
Gestion opérationnelle; planification et finances		5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Perfectionnement du personnel		10	50	-	-	-	-	-	-	-	-	60
Motivation des équipes.		5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	25
Maintenance		-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10
1.2.8 Promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux												-
	Élaboration de l'appui et des outils associés à l'Année internationale de la santé des végétaux. Réunions régulières du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux	-	70	10	-	-	-	-	-	-	-	80
1.2.9 Autres												-
Enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	Troisième cycle de l'enregistrement	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35
Total partiel Gouvernance et gestion		1 048	593	150	-	-	-	-	-	246	111	2 148

Appendice 1: Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017

(en milliers d'USD)

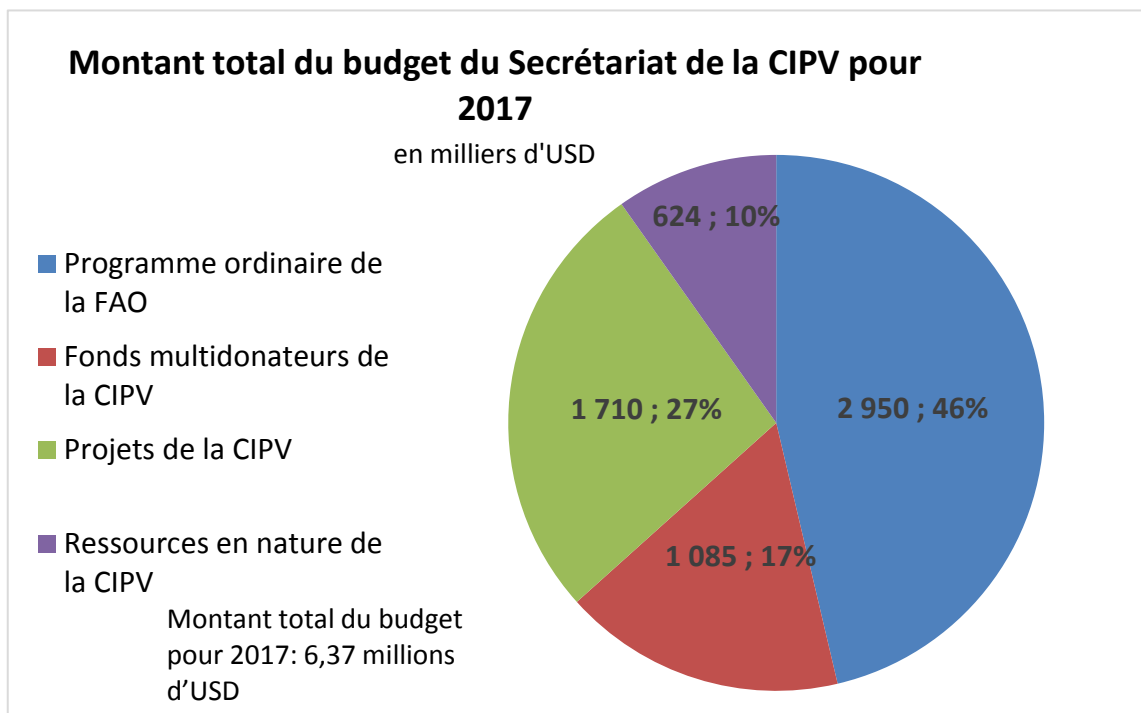
Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Réalizations attendues (Produits et résultats)	Source de financement (en milliers d'USD)									Total (en milliers d'USD)	
		Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multi-donateurs de la CIPV - MTF/GLO/122/MUL	Projet CIPV/Chine - FAO	MTF/GLO/688/STF	MTF/GLO/527/STF - Formation de facilitateurs à l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)	GCP/GLO/391/EC - Soutien de l'UE à l'IRSS	GCP/GLO/551/SWI - Soutien de la Suisse à l'IRSS	GCP/GLO/725/EC - Nouveau projet avec l'UE	Ressources en nature exprimées en valeurs monétaires		
Activités de base												
2.3 Consultation												-
Consultations sur les projets de spécifications et les projets de normes pour recueillir tous les points de vue	Consultations d'experts sur des protocoles de diagnostic organisées (en principe) sur 6 projets de PD; consultation sur des projets de spécifications organisée au moyen du système en ligne de communication des observations en 3 langues (en principe 4 projets); première consultation sur des projets de spécifications organisée au moyen du système en ligne de communication des observations (en principe 4 projets de NIMP en 3 langues + 4 protocoles de diagnostic); deuxième consultation sur des projets de spécifications organisée au moyen du système en ligne de communication des observations (en principe 3 projets de NIMP et au moins 13 traitements phytosanitaires) 2 périodes de notification: en principe 5 protocoles de diagnostic; Procédure d'objection pour les projets de NIMP présentés à la CMP à sa treizième session.	89	-	-	-	-	-	-	-	10	-	99
	Consultations d'experts sur des protocoles de diagnostic organisées (en principe) sur six projets de PD; consultation sur des projets de spécifications organisées au moyen du système en ligne de communication des observations en trois langues (en principe 4 projets); Première consultation sur des projets de spécifications organisée au moyen du système en ligne de communication des observations (en principe 4 projets de NIMP en 3 langues + 4 protocoles de diagnostic); Deuxième consultation sur des projets de spécifications organisée au moyen du système en ligne de communication des observations (en principe 3 projets de NIMP et au moins 13 traitements phytosanitaires) 2 périodes de notification: en principe 5 protocoles de diagnostic; Procédure d'objection pour les projets de NIMP présentés à la CMP à sa treizième session.											-
2.4. Adoption												
Veiller à la publication des spécifications et des normes dans les langues officielles	Les spécifications approuvées sont révisées en 3 langues et publiées; les NIMP adoptées sont publiées en 6 langues (y compris après examen par les groupes d'examen linguistique); Toutes les NIMP adoptées sont publiées en 6 langues (hors protocoles de diagnostic); 7 accords de coédition gérés selon la procédure; Annulation des normes pour les langues restantes; Toutes les NIMP issues du processus d'examen linguistique sont republiées.	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
Total partiel SSU		925	127	-	-	-	-	-	-	34	59	1 145

Appendice 1: Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2017

(en milliers d'USD)

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Réalizations attendues (Produits et résultats)	Source de financement (en milliers d'USD)									Total (en milliers d'USD)
		Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multi-donateurs de la CIPV - MTF/GLO/122/MUL	Projet CIPV/Chine - FAO	MTF/GLO/688/STF	MTF/GLO/527/STF - Formation de facilitateurs à l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)	GCP/GLO/391/EC - Soutien de l'UE à l'IRSS	GCP/GLO/551/SWI - Soutien de la Suisse à l'IRSS	GCP/GLO/725/EC - Nouveau projet avec l'UE	Ressources en nature exprimées en valeurs monétaires	
Activités de base											
3. UNITÉ CHARGÉE DE LA FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE (IFU)											
DÉPENSES DE PERSONNEL		872	127	-	-	109	90	-	-	-	1 198
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES CONSULTANTS)		105	238	350	350	191	40	110	40	454	1 878
3.1. Renforcement des capacités											-
Production de ressources: manuels techniques, lignes directrices, supports d'apprentissage électronique, etc.	Ressource technique ayant trait à la communication sur les risques dans le cadre de la CIPV	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
	Manuel sur les zones exemptes d'organismes nuisibles	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Document sur le cadre juridique et politique de la protection phytosanitaire	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
	Document sur le changement climatique et la santé des végétaux	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Manuel sur les grains	-	33	-	-	-	-	-	-	-	33
	Au moins 2 ressources techniques produites	-	-	-	-	-	-	-	-	80	80
Organisation de sessions parallèles, d'ateliers et de formations au renforcement des capacités	Ateliers internes à la CMP et au titre des projets de la CIPV	5	-	-	-	-	-	-	-	124	129
Formulation et mise en œuvre de projets de renforcement des capacités	Projet du FEM	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	Projet pilote de mise en œuvre de la surveillance	-	40	-	-	-	-	-	-	-	40
	Projets de la FAO couvrant environ 31 pays	-	105	-	-	-	-	-	-	-	105
	Colloque sur la Chine «Une ceinture, une route»	-	-	200	-	-	-	-	-	-	200
	Consultant COF.REG (Chine-RC)	-	-	150	-	-	-	-	-	-	150
3.2. Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre											-
Propositions de recommandations de la CIPV	Recensement des questions qui pourraient faire l'objet de recommandations de la CIPV	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
Production d'études théoriques	Au moins 2 études théoriques produites (pour la CIPV et/ou la FAO)	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
Évaluation et commentaires sur les études théoriques et les ressources techniques	Définition et mise en œuvre des procédures pour suivre l'utilisation des études théoriques, des ressources techniques et des recommandations y afférentes	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
Consultant	Consultant (COF.REG.INT)	60	-	-	-	-	-	-	-	-	60
Programme de suivi et d'évaluation	Les besoins du système de suivi et d'évaluation sont évalués	-	-	-	-	-	40	60	-	-	100
3.3. Prévention et règlement des différends											
Élaboration d'un module de formation en ligne sur la prévention et le règlement des différends	Module de formation en ligne au Système de prévention et de règlement des différends dans les six langues de la FAO	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Liaison et formation dans les pays	Voyage	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5
3.4. Outils (ECP)											
Gestion de projets	Formation des facilitateurs ECP	-	-	-	-	100	-	-	-	-	100
	Application de l'ECP par les pays	-	-	-	-	91	-	-	-	-	91
Élaboration d'outils	Élaboration du module environnemental de l'ECP	-	10	-	-	-	-	-	-	-	10
	Définition des indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la CIPV	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
	Élaboration du cadre de suivi et d'évaluation	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
3.5. Technologies (ePhyto)											
ePhyto;	Gestion de projets	-	50	-	350	-	-	-	-	250	650
Total partiel IFU		977	365	350	350	300	130	110	40	454	3 076
Total (en milliers d'USD)		2 950	1 085	500	350	300	130	110	320	624	6 369

Appendice 2



Appendice 3 - Brève description des projets de la CIPV pour 2017

Titre du projet: Fonds d'affectation spéciale de la Convention internationale pour la protection des végétaux (Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV)	
Donateurs: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, France, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Suède, Suisse	
Code du projet: MTF/GLO/122/MUL	Budget global: 4 578 426 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} janvier 2004 - 31 décembre 2017	Allocation budgétaire pour 2017 1 085 000 USD (environ – dépend des contributions volontaires)
<p>Brève description du projet:</p> <p>Le projet vient à l'appui du programme de travail du Secrétariat et comprend les activités suivantes: l'organisation d'ateliers sur l'analyse des risques pour la santé des végétaux; la rédaction de normes sur les mesures phytosanitaires liées à l'analyse du risque phytosanitaire; l'évaluation et la gestion du risque phytosanitaire; la mise en place d'une quarantaine végétale; l'élaboration de mesures phytosanitaires qui seront utilisées dans le commerce international; la mise en place de directives pour les programmes de lutte contre les organismes nuisibles; l'utilisation de méthodes d'élaboration de certificats phytosanitaires; l'utilisation de méthodes d'irradiation comme mesures phytosanitaires; l'élaboration de directives pour établir des systèmes de réglementation phytosanitaire des importations; la participation des pays en développement membres de la Commission aux réunions de la CIPV; l'échange d'informations; l'organisation d'ateliers régionaux sur les projets de normes et sur l'élaboration et l'application d'orientations que les pays peuvent utiliser dans l'évaluation des aspects institutionnels et réglementaires des systèmes phytosanitaires nationaux; la mise en place de mesures incitant les membres à utiliser l'évaluation de la capacité sanitaire (ECP) et à formuler des plans phytosanitaires nationaux. Toutes les techniques mises au point sont appliquées dans les pays qui sont membres de la Convention internationale pour la protection des végétaux.</p>	

Titre du projet: Renforcement de la capacité des Parties contractantes en développement à mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	
Donateur: Chine	
Code du projet: Non encore attribué	Budget global: 2 000 000 USD
Période d'exécution du projet: 2017-2020	Allocation budgétaire pour 2017: 500 000 USD
<p>Brève description du projet:</p> <p>Le projet proposé devrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et le commerce des produits agricoles dans les pays participants. Il est prévu que les interventions réalisées dans le cadre du projet renforcent la capacité des pays en développement à mettre en œuvre la CIPV et ses normes. Le projet vise à réaliser les produits suivants:</p> <p>Produit 1: Amélioration de la capacité de 226 représentants de plus de 100 pays en développement à comprendre la CIPV;</p> <p>Produit 2: Renforcement de la coopération interrégionale entre 40 pays en développement axée sur la stratégie chinoise «Une ceinture, une route»;</p> <p>Résultat 3: Amélioration de l'exécution des programmes de la CIPV au moyen du partenariat technique avec les ONPV de la Chine;</p> <p>Résultat 4: Amélioration de la connaissance de la CIPV niveaux national, régional et mondial.</p>	

Titre du projet: ePhyto - Facilitation des échanges mondiaux par la voie électronique: renforcer le commerce sûr de végétaux et de produits végétaux	
Donateurs: STDF, États-Unis/Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, Canada	
Code du projet: MTF/GLO/688/STF	Budget global : 1 728 000 USD
Période d'exécution du projet: 15 décembre 2016 - 14 décembre 2019	Allocation budgétaire pour 2017: 600 000 USD
<p>Brève description du projet:</p> <p>Le projet vise à donner aux pays en développement la possibilité d'utiliser un système web générique simple ayant la capacité de produire, d'envoyer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto). L'objectif est de créer un outil d'échange harmonisé qui devrait aider chaque pays à élaborer et appliquer des protocoles d'échange avec ses partenaires commerciaux en éliminant les coûts et la complexité de ce processus. Les pays (en particulier ceux dont les ressources sont limitées) pourront ainsi commencer à émettre des certificats phytosanitaires électroniques pour leurs expéditions destinées à l'exportation et à recevoir des certificats pour les envois importés. Au niveau mondial, les systèmes de certification électronique peuvent également faciliter l'intégration des processus phytosanitaires dans d'autres systèmes électroniques transfrontaliers. Les systèmes de logistique commerciale seront également améliorés car les flux commerciaux deviendront plus prévisibles et efficaces. Les gains d'efficacité obtenus dans l'environnement commercial contribueront également aux objectifs internationaux d'amélioration de la sécurité alimentaire.</p>	

Titre du projet: Formation de facilitateurs pour l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)	
Code du projet: MTF/GLO/527/STF	Budget global: 734 088 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} avril 2014 - 30 septembre 2017	Allocation budgétaire pour 2017: 300 000 USD
<p>Brève description du projet:</p> <p>Le projet vise à renforcer la coordination et la cohérence des programmes de protection phytosanitaire au niveau national, grâce à une amélioration de l'évaluation des besoins et de la planification des activités. Plusieurs personnes seront formées à la conduite des processus d'évaluation des besoins phytosanitaires et de planification des activités reposant sur l'emploi de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP). L'ECP est un outil de gestion conçu par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).</p> <p>L'outil aide un pays à évaluer les capacités dont il dispose dans les systèmes phytosanitaires existants ou prévus et à définir et hiérarchiser les mesures à prendre pour combler les lacunes. L'ECP est une plateforme de planification stratégique qui donne la possibilité de hiérarchiser les activités et les ressources afin de combler les lacunes et d'améliorer l'efficacité du système phytosanitaire global du pays. La résultante du processus ECP est un plan d'action phytosanitaire national. L'outil ECP est une base cohérente qui permet d'évaluer les données de référence et les résultats des mesures de renforcement des capacités, qu'elles soient appliquées par l'ONPV elle-même ou en collaboration avec des tiers (dans le cadre de projets, par exemple).</p>	

Titre du projet: Soutien financier à la CIPV - Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)	
Donateur: Commission européenne	
Code du projet: GCP/GLO/391/EC	Budget global: 794 702 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} avril 2014 - 31 mars 2017	Allocation budgétaire pour 2017: 130 000 USD
Brève description du projet: Le projet comprend des activités qui permettent d'évaluer et de recenser les problèmes et les pratiques optimales des Parties contractantes dans le domaine de la protection des plantes. Ces activités produisent des informations, aux niveaux national, régional et mondial sur la mise en œuvre de la Convention, les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et les nouveaux enjeux phytosanitaires. Toutes les informations sur les rapports, études, enquêtes, ateliers et colloques relatifs au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) sont disponibles sur la page ippc.int de l'IRSS. Les activités alimentent le rapport sur l'examen triennal de la mise en œuvre qui résume l'état d'avancement de l'application de la Convention et de ses normes par les Parties contractantes.	

Titre du projet: Appui au programme de travail du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV	
Donateur: Suisse	
Code du projet: GCP/GLO/551/SWI	Budget global: 339 751 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} juin 2014 - 30 avril 2017	Allocation budgétaire pour 2017: 110 000 USD
Brève description du projet: Se reporter à la description des activités relatives à l'IRSS (voir ci-dessus).	

Titre du projet: Appui à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux	
Donateur: Commission européenne	
Code du projet: GCP/GLO/725/EC	Budget global: 989 011 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} janvier 2017 - 31 décembre 2019	Allocation budgétaire pour 2017: 320 000 USD
Brève description du projet: L'objectif global du projet est de favoriser des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces en augmentant la capacité des Parties contractantes à mettre en œuvre la CIPV et ses NIMP. Dans le système commercial multilatéral, les produits échangés sont en grande partie d'origine végétale. La majorité des Parties contractantes en développement s'appuient sur le commerce de produits bruts ou en vrac pour leur développement économique. L'objectif général pour la CIPV à l'horizon 2020 est de renforcer les capacités d'ensemble des Parties contractantes et du Secrétariat de la CIPV à mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux. Cet objectif sera réalisé en s'appuyant sur l'établissement de normes, la facilitation de la mise en œuvre, la communication d'informations et les partenariats, et chaque année menant jusqu'à 2020 se concentrera sur des thèmes spécifiques liés à la santé des végétaux, notamment la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce, la protection de l'environnement, le renforcement des capacités et, point culminant, l'Année internationale de la santé des végétaux. Grâce à l'appui de la Communauté européenne en matière d'application de la Convention et des NIMP, les Parties contractantes participent à l'élaboration et la mise en œuvre des NIMP et l'objectif de la CIPV devient plus réalisable. Le projet a donc pour but d'aider les Parties contractantes en développement à améliorer leur capacité de mettre en œuvre la CIPV et les principales NIMP en vue de mettre en place un commerce sans risque et d'éviter les litiges.	